



Fourrière animale



Le présent document s'adresse aux propriétaires d'animaux ayant fait l'objet d'une prise en charge par les services de la fourrière. Il regroupe l'ensemble des informations et démarches à suivre pour procéder à la récupération de l'animal conformément à la réglementation en vigueur.

Pour rappel, l'article L211-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime précise que chaque Commune a l'obligation d'informer le public en affichant en Mairie les coordonnées de la fourrière à laquelle elle est rattachée pour la prise en charge des animaux errants.

→ Coordonnées et contacts



Lieu de la
fourrière animale :

S.P.A de Lyon et du Sud-Est
12 rue de l'Industrie 69530 BRIGNAIS



Coordonnées
téléphoniques :

04 78 38 71 71

Du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h30
Le samedi : de 10h00 à 12h30 et de
14h00 à 17h30



Site internet :

spa-lyon.org



Horaires de
la structure :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
Mercredi et samedi :
de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30